

Rapport

Home Foyer Christ Roi

Crée en 1979 par les Communes de Lens et d'Icogne, l'EMS le Christ Roi peut accueillir actuellement environ 80 résidents répartis dans 40 chambres à un lit et 20 chambres à deux lits. Pour tenir compte des changements de mentalité et de l'évolution de la société actuelle, le Conseil de fondation planche sur la transformation des chambres à deux lits en chambre à un lit. En plus, les structures des bâtiments qui ont plus de 30 ans, se doivent d'être adaptés à l'évolution de la prise en charge des pensionnaires. Les travaux d'adaptation des EMS sont soumis à l'aval du Canton avec, en fonction des sommes à investir, des délais liés à un aval du Parlement. Les Conseils communaux et le Conseil de fondation ont dû se déterminer sur les solutions de réalisations et les besoins envisagés pour notre région.

A ce jour, il est relevé :

- 1) Que 60 lits sont suffisants pour accueillir les patients de Lens et d'Icogne qui n'occupent, en moyenne, guère plus de 50% de la capacité actuelle du Foyer. Par contre le maintien d'une structure à 60 lits engendrerait une augmentation du tarif journalier.
- 2) Que le canton étudie la possibilité de supprimer les différences de tarifs entre les structures existantes.
- 3) Qu'actuellement la charge financière en cas d'insolvabilité d'un patient serait supportée uniquement par les Communes fondatrices, alors que le Foyer est largement utilisé par des personnes d'autres Communes.

Suite à une séance regroupant les Conseil de Lens et d'Icogne et les membres du Conseil de fondation, la proposition de demander aux 3 Communes voisines de s'acquitter d'un ticket d'entrée a été retenue à ce jour.

Aujourd'hui les Communes concernées n'ont pas encore validé ces propositions qui permettraient aux Communes fondatrices de présenter formellement la demande d'intégration des Communes voisines dans la Fondation aux travers des Assemblées primaires. Par conséquent, aucun montant ne peut être inscrit au Budget 2014 à ce jour.